

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 03 Juin 2025 à 20h00

- Délibération n°1 – Renouvellement Ligne de trésorerie en Fonctionnement – Approuvée.
- Délibération n°2 – Demande de subvention FAST pour OP40616EP Remplacement par des LED secteur Mairie, Salle des fêtes et Vitarelle – Approuvée.
- Délibération n°3 – Demande d'un emprunt de 200 000 € – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUIN 2025 à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAUR, Maire.

Présents : Morgan BABOULENE. Charlotte BERTIN. Jean-Pierre CARDOSO. Jean CORREIA. Karine DE LA CONCEPTION. Rémi DEBAYE. Nicolas FERNANDEZ. Cindy MANSO. Christelle MAZEYRIE.

Absents : Néant.

Procurations : Damien COLLIER. Karine DELORD-BONNETAT. Valérie RICARD.

Secrétaire de séance : Christelle MAZEYRIE.

A- Ordre du jour :

1- Renouvellement Ligne de trésorerie en Fonctionnement :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie, afin de financer les différents projets en attente des versements des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après échanges de vues, décide :

Article 1^{er} : La commune de TRESPoux-RASSIELS, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de Deux cent cinquante mille Euros (250 000 euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 250 000 €

Durée : 12 mois.

Taux d'intérêt variable :

- Euribor 3 mois instantané + marge de 1 % soit 2,990 % au jour de la proposition. En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.

Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle

Capital : in fine

Frais dossier : 300 € si l'enveloppe est ≤ à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée.

Article 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Article 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Article 4 : Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2- Demande de subvention FAST pour OP40616EP Remplacement par des LED secteur

Mairie, Salle des fêtes et Vitarelle:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les dépenses relatives à la rénovation des Eclairages Publics sont éligibles au FAST Fonds d'Aide et de Soutien aux Territoires du Département du Lot.

Une opération de rénovation des Eclairages Publics du secteur Mairie, école, espaces sportifs et lotissement les Vitarelles a été étudié par la FDEL. Cette opération consistera à remplacer les derniers équipements de la Commune appareillés avec des ampoules énergivores.

Il s'agit de remplacer 18 luminaires, de remettre en conformité l'armoire de commande et enfin de pourvoir certains points lumineux avec des commandes à distance afin de réaliser des économies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total de l'opération : 37 886,20 €

Demandes de subventions :

- FAST: 20 %	7 577,24 €
- FDEL	19 890,26 €
- Part commune	10 418,70 €

TOTAL : 37 886,20 €

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3- Demande d'un emprunt de 200 000 € :

Vu le budget de la commune de TRESPoux-RASSIELS, voté et approuvé par le conseil municipal le 24 Mars 2025 et visé par l'autorité administrative le 25 Mars 2025.

Après délibération, décide :

Article 1^{er} : La commune de TRESPoux-RASSIELS contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Financement projet voie verte

Montant : 200 000 € / deux cent mille euros

Durée de l'amortissement : 15 ans + période de mobilisation de 2 ans soit 17 ans au total.

Taux : 4,18 % fixe

Périodicité : mensuelle

Type d'échéance : constante

Frais dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Débloccage : Délai de débloccage porté à 24 mois avec un **premier débloccage obligatoire dans les 4 mois suivants l'édition du contrat.**

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

Article 3 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de M. le Maire.

B- Informations :

Pascal LAVAUR informe le Conseil que les travaux concernant l'installation de toilettes destinés à la professionnelle de la coiffure et à sa clientèle sont terminés.
Les travaux du local destiné à recevoir la Sage-femme vont bientôt débutés et devront être terminés autour du 20 Juillet 2025.

Les agents techniques sont actuellement sur des chantiers d'amélioration de l'espace public : installation de tables de pique-nique, marches d'escalier...).

Morgan BABOULENE indique que la société POPITA EVENTS a annulé le festival qui était prévu du 17 au 19 Juillet 2025 sous la Halle mais espère pouvoir le mettre en place en 2026.
Une exposition de voitures (anciennes, tuning et autres) devrait avoir lieu sous la Halle le 13 Juillet 2025.

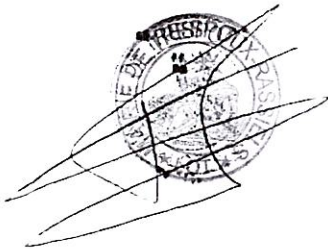
Pascal LAVAUR communique au Conseil que l'agent Anne FRANCONNE part en détachement pour une durée de 1 an sur un nouveau poste auprès de la DSDEN du Lot à compter du 16 Juin 2025. Dans un premier temps et pour des raisons budgétaires, ce jusqu'en Décembre 2025, les différentes tâches et missions qu'elle effectuait sont réparties comme suit : pour la part école, ALAE et ALSH à Mélanie COUDERC et Estelle BIONDO. Pour la part mairie à Rachel LEMOZIE. Le service remplacement du CDG+6 a été sollicité, ce qui permettra de garder la mairie ouverte durant les périodes de congés annuels.

Le contrat de Mathéo BABOULENE a été reconduit et les heures d'Andy CRESPIN sont augmentées afin de compenser le mi-temps thérapeutique de leur collègue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Pascal LAVAUR

La Secrétaire de séance,
Christelle MAZEYRIE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christelle Mazeyrrie', written in a cursive style.